

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SITUÉ AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 26 OCTOBRE 2016, À 20H.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Boniface Dalle-Vedove, Béthanie
Stéphane Beauchemin, Canton de Roxton
Marcel Bonneau, Roxton Falls
Roger Collard, Saint-Nazaire-d'Acton
Guy Bond, Saint-Théodore-d'Acton
Gilbert Grenier, Sainte-Christine
Guy Lapointe, Upton
Sylvain Michon, La Présentation
Alain Jobin, Saint-Barnabé-Sud
Guy Robert, Saint-Bernard-de-Michaudville
Simon Valcourt, Saint-Hugues
Bernard Barré, Ville de Saint-Hyacinthe
Jacques Denis, Ville de Saint-Hyacinthe
Johanne Grégoire, Saint-Liboire
Michael W. Savard, Saint-Jude
Jean-Pierre Arpin, Saint-Louis (20h03)
Marguerite Desrosiers, Saint-Marcel-de-Richelieu
Jean Pinard, Ville de Saint-Pie
Réjean Cossette, Saint-Simon
Noëlle Jodoin, Saint-Valérien-de-Milton
Lyne Leblanc, Village de Sainte-Madeleine
Simon Lacombe, Sainte-Marie-Madeleine

En l'absence des délégués de la Ville d'Acton Vale et de la municipalité de Saint-Damase.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS MONSIEUR ET MESDAME :

Réjean Pion, directeur général
Carole Gaulin, secrétaire-trésorière
Roxane Laroche Paquet, chargée de projet

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Guy Bond, délégué de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton et président de la Régie.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président, Guy Bond, constate que les délégués de toutes les municipalités membres ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint. Il invite les membres à se recueillir quelques instants.

16-106 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Marcel Bonneau,
Appuyé par Monsieur Boniface Dalle-Vedove,
Et résolu à l'unanimité

D'ajouter au point 15 de l'ordre du jour : Questions diverses — Remerciements à Monsieur Michel Delage et Madame Jo-Anne Yergeau-Delage

D'accepter l'ordre du jour ainsi modifié.

16-107 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2016

Monsieur Boniface Dalle-Vedove précise que son arrivée a eu lieu pendant la période de question plutôt que la période d'information tel que rédigé.

Il est proposé par Madame Marguerite Desrosiers,
Appuyé par Monsieur Stéphane Beauchemin,
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2016 soit approuvé et signé en y apportant cette correction.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Une première période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

Aucune question.

**PÉRIODE D’INFORMATION À L’INTENTION DES MEMBRES DU
CONSEIL D’ADMINISTRATION**

Une période d'information générale est tenue à l'intention des membres du conseil d'administration.

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre Arpin à 20h03.

TABLEAU DES DÉPENSES AUTORISÉES — DÉPÔT

Conformément aux dispositions du règlement numéro 68 de la Régie, la secrétaire-trésorière dépose la liste des dépenses autorisées par le directeur général depuis la dernière séance du conseil d’administration.

16-108 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Simon Lacombe,
Appuyé par Monsieur Roger Collard,
Et résolu à l’unanimité

Que les comptes inscrits sur la liste des comptes, préparée et déposée en date de ce jour, soient payés et que ceux déjà payés soient ratifiés.

**RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX — SOMMAIRE DES
COLLECTES 2016 — DÉPÔT**

Le sommaire des collectes de résidus domestiques dangereux de l’année 2016 est déposé à la table du conseil d’administration.

Le directeur général de la Régie trace les grandes lignes du rapport et répond aux questions des membres à ce sujet.

16-109

**RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX — PROLONGATION DU
CONTRAT APO 2015 05 RDD — AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-021, adoptée le 25 février 2015, par laquelle le conseil d'administration de la Régie retenait l'option 3, dans le cadre de l'adjudication du contrat APO 2015 05 RDD à l'entreprise Clean Harbors Québec inc.;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du cahier des renseignements et instructions aux soumissionnaires précise qu'un avis écrit relatif à la prolongation du contrat doit être transmis au soumissionnaire le ou avant le 30 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 5 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Simon Valcourt,
Appuyé par Monsieur Robert Houle,
Et résolu à l'unanimité

De transmettre à l'entreprise Clean Harbors Québec inc., l'avis relatif à la prolongation, pour une année supplémentaire, du contrat APO 2015 05 RDD, dans le cadre du mandat de collecte itinérante, transport et élimination sécuritaire des résidus domestiques dangereux, adjugé par la résolution numéro 15-021 du 25 février 2015.

Que ce mandat soit réalisé en conformité avec les exigences apparaissant dans les documents de soumission APO 2015 05 RDD.

16-110

**LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DES
MASKOUTAINS — OFFRE POUR 2017-2018 — ACCEPTATION**

CONSIDÉRANT que le contrat de location de la salle du conseil à la Régie par la MRC des Maskoutains se termine le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 16-09-218, adoptée le 29 septembre 2016, par laquelle le comité administratif de la MRC des Maskoutains nous informe que le tarif mensuel pour la location de la salle du conseil sera de 85,00 \$ pour les années 2017 et 2018 inclusivement;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 5 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Jobin,
Appuyé par Madame Hélène Dufault,
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le tarif fixé par le comité administratif de la MRC des Maskoutains dans sa résolution numéro CA 16-09-218, du 29 septembre 2016.

D'autoriser la Régie à verser à la MRC des Maskoutains la somme mensuelle de 85,00 \$ pour la location de cette salle en 2017 et 2018.

**16-111 ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR) — JOURNÉE DE
FORMATION — INSCRIPTIONS**

CONSIDÉRANT que l'AOMGMR organise, le 17 novembre 2016, une journée de formation, à Bécancour, dont les thèmes principaux traiteront entre autres sujets du règlement sur l'élimination et l'incinération des matières et la gestion des encombrants et des CRD dans la collecte municipale;

CONSIDÉRANT que cette formation permet des échanges directs avec les gestionnaires en matières résiduelles de toutes les régions et, par le fait même, de bénéficier de l'expérience acquise ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 5 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Leblanc,
Appuyé par Monsieur Boniface Dalle-Vedove,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la somme de 350,00 \$, avant taxes, pour l'inscription du directeur général et de la chargée de projet de la Régie à la journée de formation qui aura lieu à Bécancour, le 17 novembre 2016.

De rembourser, à ces participants, les frais de déplacement associés à cet événement.

**16-112 FORMATION DE BASE EN GESTION DOCUMENTAIRE —
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la gestion des documents municipaux est soumise à des règles précises et encadrée par la Loi sur les archives;

CONSIDÉRANT que la dernière formation du personnel relative à la gestion documentaire a eu lieu en mai 2008;

CONSIDÉRANT que le personnel administratif de la Régie a presque entièrement changé depuis lors;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Madame Danielle Drouin, en date du 3 octobre 2016, relativement à une formation présentant les concepts de base de la gestion documentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 5 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Guy Lapointe,
Appuyé par Madame Noëlle Jodoin,
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de services de Madame Danielle Drouin, consultante et gestion documentaire et d'autoriser une somme de 100,00 \$, avant taxes, pour offrir une formation de base en gestion documentaire au personnel administratif de la Régie.

16-113 ASSURANCE COLLECTIVE — NOMINATION DE LA FQM/ADMQ À TITRE DE MANDATAIRE

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité financière, dans le cadre du régime de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

CONSIDÉRANT que la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer l'assurance collective elle-même, à l'interne, et a notamment constitué à cette fin un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT que le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT que la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence il y a lieu que la Régie mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT que le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la Régie;

CONSIDÉRANT que ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT que le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre, ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Michael W. Savard,
Appuyé par Monsieur Alain Jobin,
Et résolu à l'unanimité

Que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la Régie, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité financière.

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

**16-114 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
NOVEMBRE 2016 — MODIFICATION DE LA DATE**

CONSIDÉRANT que la séance régulière de novembre de la Régie coïncide avec celle de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marcel Bonneau
Appuyé par Madame Hélène Dufault,
Et résolu à l'unanimité

Que la séance prévue pour le quatrième mercredi de novembre soit devancée au mercredi 16 novembre 2016 à 20 heures, en raison d'un manque de disponibilité du local.

De plus, en ce qui a trait au mois de décembre, conformément au Règlement numéro 1 concernant la régie interne, l'assemblée doit se tenir le troisième mercredi de décembre. Elle aura donc lieu le 21 décembre.

16-115 POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE — EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-099, en date du 28 septembre 2016, par laquelle le conseil d'administration de la Régie entérinait l'ouverture d'un poste de secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a procédé à l'étude des candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime faite aux membres du conseil d'administration par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Simon Lacombe,
Appuyé par Madame Noëlle Jodoin,
Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'embauche de Madame Cathy Daraiche au poste de secrétaire-réceptionniste et ce, aux conditions décrites au rapport du comité de sélection et convenues avec la candidate retenue.

De mandater le président de la Régie, Monsieur Guy Bond, ou à défaut le vice-président Monsieur Claude Gaucher, pour signer le contrat de travail confirmant l'embauche de Madame Daraiche pour et au nom de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

16-116 QUESTIONS DIVERSES — REMERCIEMENTS À MONSIEUR MICHEL DELAGE ET MADAME JO-ANNE YERGEAU-DELAGE

CONSIDÉRANT que Monsieur Michel Delage et Madame Jo-Anne Yergeau-Delage, dans le cadre de leur implication au sein du 8^e Groupe Scout d'Acton Vale, participent à la collecte de résidus domestiques dangereux organisée annuellement par la Régie, depuis plus de vingt ans;

CONSIDÉRANT qu'ils ont récemment tous deux reçu la médaille d'excellence du gouverneur général du Canada ;

Il est unanimement résolu

De leur transmettre nos plus sincères félicitations pour la récompense qui leur a été remise.

De transmettre nos plus chaleureux remerciements à Monsieur Michel Delage et Madame Jo-Anne Yergeau pour leur implication bénévole dans le cadre de la collecte annuelle des résidus domestiques dangereux de la Régie et leur disponibilité tout au long de ces années.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- A) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 octobre 2016
- B) Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains — Adoption du budget 2017 — Tableau
- C) Traitement des matières recyclables — Calcul du montant à payer ou de la compensation à recevoir — Juin 2016
- D) Traitement des matières recyclables — Calcul du montant à payer ou de la compensation à recevoir — Juillet 2016
- E) Proclamation de la Semaine québécoise de réduction des déchets 2016 :
 - i) Ville d'Acton Vale — Résolution numéro 2016-09-329
 - ii) Municipalité de Béthanie — Résolution numéro 113-09-2016

- iii) Municipalité du Canton de Roxton — Résolution numéro 153-09-2016
 - iv) Municipalité de Saint-Dominique — Résolution numéro 2016-159
 - v) Ville de Saint-Hyacinthe — Résolution numéro 16-484
 - vi) Municipalité de Saint-Nazaire-d’Acton — Résolution numéro 121-16
 - vii) Municipalité de Sainte-Christine — Résolution numéro 264-10-2016
- F) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de la TVQ pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2016

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Une deuxième période de questions est tenue à l’intention de l’assistance.

Aucune question.

16-117 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Roger Collard,
Appuyé par Monsieur Marcel Bonneau,
Et unanimement résolu

De lever la séance à 20h54.

Guy Bond, président

Carole Gaulin, secrétaire-trésorière